

**Ordre du jour :**

- Programme voirie 2021 2023.
- Achat parcelle à Mrs CLÉMENT.
- Subvention la Coraline.
- Décision modificative budget.
- Questions diverses.

**Membres présents :**

- Robert PAUCHON Maire
- Georges ALLEMAND 1<sup>er</sup> adjoint
- Amandine ARNAUD 2<sup>ème</sup> adjointe
- Joëlle IMBERT
- Michel PONS

**Membres excusés :**

- Vincent BUMAT
- Antoine LEMAGADURE
- Dorine TESSA

La séance débute à 18h05.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 5 .

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

**Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 29 Juin 2022**

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

*Le PV est adopté à l'unanimité des élus :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### **Point 2 : Programme voirie**

Monsieur le Maire propose d'engager un programme de rénovation de voirie à la fin de cet été 2023 sur différents secteurs du parc de voirie communale qui ont été endommagés par les conditions hivernales ou par la dégradation du revêtement dans le temps.

Une 1<sup>ère</sup> tranche a été commandée à l'entreprise « La Routière du Midi » sur le secteur de la route de Ceuze et du lieu-dit Ceas-Marin pour un montant de 13906 € , permettant l'emploi de la subvention 2022 du Conseil Départemental. Se référer à la délibération N°2 prise le 29 juin 2023 à ce sujet.

Après étude comparative des devis demandés aux entreprises Colas et Routière du Midi, il est proposé de passer commande auprès de la Routière du Midi des tranches complémentaires suivantes :

- sur les secteurs chemin des Procureurs, chemin du Serre, chemin des Calandris pour un montant de 36039 € permettant de consommer la subvention départementale 2023 (10 000 € pour un montant de travaux de 18 000 €)
- sur les secteurs chemin de l'abreuvoir, chemin du château, chemin pré des dones pour un montant de 18790 € permettant de consommer la subvention départementale 2021 (9948 € pour un montant de travaux de 19 000 €)

Tous les travaux devraient réalisés fin aout- début septembre 2023.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

### **Point 3 : Achat parcelle à Mrs CLÉMENT**

Monsieur le Maire rappelle que Messieurs Clément André et Clément Michel sont propriétaires d'une parcelle boisée (A416) de 4680 m2 qui jouxte une parcelle communale. Des travaux de remise en forme du chemin desservant cette parcelle sont prévus, et pourront être faits par la commune. Des coupes affouagères seront planifiées dans ces parcelles dans les années prochaines.

Les objectifs d'achat de cette parcelle sont d'agrandir le domaine communal mais aussi de permettre des coupes affouagères pour les habitants de Manteyer.

Messieurs Clément ont accepté de vendre la parcelle A416 à la Commune pour le prix de 1500€.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

#### **Point 4 : Subvention la Coraline**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la Coraline de 300€, qui avait omis de faire sa demande pour l'année 2023.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

#### **Point 5 : Décision modificative budget**

Monsieur Allemand rappelle que la Commune s'est engagée à acheter les terrains suivants

- B1132 (quartier Gallices) : Prix de vente de la parcelle 205000 € + frais de mutation (3500 € environ)
- A416 (Rocher de Noel) : Prix de vente 1500€

La proposition est la suivante : Au vu du décalage des travaux de l'opération Méane, le premier adjoint propose de retirer 206500€ sur la ligne rénovation énergétique, et de reporter cette somme sur le poste « acquisition de foncier » pour l'achat au comptant des 2 parcelles sus-référencées.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 5**

#### **Point 5 : Questions diverses**

- La commune a sollicité Enedis pour procéder à un branchement provisoire pour la fête de Manteyer. Il semble logique que ce soit l'association organisatrice de la fête qui prenne en charge la logistique et les coûts de cette prestation. Une rencontre entre M. le Maire et les adjoints d'une part et le bureau des Manteyards d'autre part est à organiser afin d'échanger sur ce point ainsi que sur le stockage de matériels et d'élaborer une convention encadrant l'organisation de la fête votive.
- Fête de Manteyer : Apéritif de St Roch. Madame Arnaud se charge de l'organisation, Monsieur le Maire demande aux élus leur présence pour le service.
- Vendredi 4 août, col réservé de Céüse. L'office du tourisme de Veynes organise la manifestation, un stand « Mairie de Manteyer » sera présent sur le parking de Céüse afin de distribuer des bouteilles d'eau aux participants.
- Congés d'été : La mairie sera fermée le vendredi 11 août.
- Une réunion de la commission chemins aura lieu fin août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h39.

